*Seul le prononcé fait foi*

**Vingt-neuvième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel du Monténégro**

Genève, le 22 janvier 2018

**Intervention de Mme Ester Cañadas, Représentant permanent adjoint d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Monténégro et la remercie pour la présentation de son rapport national à l'occasion de son passage à l'EPU.

L'Andorre apprécie les efforts récents déployés par le Monténégro visant à ratifier les principaux instruments internationaux et lui recommande de ratifier les Amendements de Kampala au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, relatifs au crime d'agression.

Concernant les droits des personnes handicapées, l'Andorre salue la loi adoptée en 2015 par le Monténégro contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées et recommande au Monténégro de continuer à harmoniser sa législation avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Pour conclure, l'Andorre souhaite au Monténégro plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_